

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
6 janvier 2016

---

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CL147

présenté par  
Mme Batho

-----

**ARTICLE 4**

Rédiger ainsi l'alinéa 6 :

« 4° Les données dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La rédaction actuelle de l'alinéa 6 est trop restrictive, laissant l'administration seule juge des documents communicables. Cet amendement propose de reprendre les termes de l'avant-projet de loi.